

## COMPTE-RENDU

# AUDIENCE du 04/02/2026 SIE GRENOBLE OISANS-DRAC FACTURATION ELECTRONIQUE

Le 04/02/2026, le directeur a reçu une large délégation de dix agents du SIE Grenoble Oisans-Drac pour échanger sur les difficultés du service dans l'exercice des missions et plus spécifiquement celles qui seront liées au dispositif d'accompagnement des usagers dans le cadre de la réforme de la facturation électronique.

La délégation a demandé la révision à la baisse de la contribution du service et plus largement réclamé, le recrutement spécifique de personnels de renfort dans le cadre de cette réforme majeure.

L'audience a commencé par la lecture de la pétition signée par l'ensemble des agents réellement présents dans le service.

En réponse le directeur a signifié que les agents étaient bien au cœur du dispositif de la réforme de la facturation électronique, ce chantier majeur de la DGFIP en 2026.

S'il a admis **ne pas avoir de divergence d'analyse sur le décompte des effectifs réels du service**, il a indiqué que la mobilisation serait adaptée au flux et qu'il s'agissait d'un calibrage théorique basé sur le tableau des emplois 2025 avec des seuils définis au niveau national.

Les collègues ont exprimé que cet effort supplémentaire est la goutte d'eau qui fait déborder le vase bien plein du service, qui est en grande difficulté depuis plusieurs mois .

Rapidement, s'est aussi exprimé **tout le stress engendré par ce saut dans l'inconnu** concernant le renseignement des professionnels sur cette réforme. En effet même s'il s'agit d'informations générales et de « simples » renvois d'attribution sur des acteurs privés (plateformes, banques, comptables), cela n'est en rien rassurant, car les professionnels, surtout les individuels, attendront de vraies réponses expertes et complètes et là les agents seront en première ligne !

Il a été dénoncé un manque de communication tant au niveau du service qu'au niveau de la direction départementale à deux semaines à peine de l'échéance du 23 février (date susceptible d'être décalée) pour la mise en place de cette assistance téléphonique (en renfort des CCPro, une contribution d'un Equivalent Temps Plein pour les SIE < 30 ETP et de 2 ETP pour les SIE > ou = à 30 ETP).

En effet s'il est apparu que la direction était prête, ce n'est pas le cas des services de terrain :

- Au niveau de la formation : la présentation en visio du 22/01 ne peut être considérée comme une vraie formation. Il a été indiqué qu'une formation en présentiel et en local serait organisée prochainement.

- Au niveau de l'organisation, des lacunes importantes ont été évoquées notamment sur l'absence de travail préparatoire de fiabilisation des bases ( OCFI TVA) et sur le circuit du traitement des questions sans réponses.

Concernant la question de la surcharge de travail liée l'accompagnement du passage à l'e-facturation.

Il a été demandé de revoir à la baisse les indicateurs, la réponse a été négative mais le directeur spécifie que la direction et la cheffe de service seront attentives à la gestion des priorités à définir.

Les agents ont redemandé des renforts en personnel.

**Le directeur a assuré que cet échange aura des suites :**

- tant au niveau de la formation et de la fiabilisation des fichiers,
- qu'au niveau de la contribution demandée et des renforts.

**Il a pris très au sérieux notre alerte.**

**Il s'est engagé à donner des réponses précises sous une huitaine de jours.**

*N.B. : il a été demandé des retours sur le plan d'action tiré de l'audit du service et également la mise à l'ordre du jour du CSAL du 23/03/2026 des questions liées aux impacts sur les organisations de travail.*